

La démographie au service de la prise de décision

Yves Bussiere

Volume 6, Number 3, décembre 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600755ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600755ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Bussiere, Y. (1977). La démographie au service de la prise de décision. *Cahiers québécois de démographie*, 6(3), 263–266. <https://doi.org/10.7202/600755ar>

LA DEMOGRAPHIE AU SERVICE DE
LA PRISE DE DECISION

PAR

YVES BUSSIÈRE *

Aux fins de la discussion, je voudrais rappeler quelques caractéristiques de l'analyse démographique qui conditionnent largement le type d'utilisation que l'on peut en faire aux fins de la prise de décision.

1. Tout d'abord l'horizon temporel en matière de projection démographique est généralement très long: on peut prévoir l'allure des vagues démographiques sur plus d'un quart de siècle avec passablement d'exactitude car elles dépendent largement de la composition actuelle de la population. Cette caractéristique peut cependant s'avérer un obstacle majeur à l'utilisation des études démographiques pour des gestionnaires dont l'horizon d'action est souvent à très court terme.
2. En second lieu, bien que la démographie procure des techniques utiles pour poser un diagnostic d'une situation, elle est beaucoup plus dépourvue quand il s'agit d'expliquer les comportements des individus sous-jacents aux hypothèses posées dans les modèles utilisés, d'où la néces-

* Directeur de la Recherche, Ministère de l'Immigration du Québec

sité d'avoir recours à d'autres disciplines telles que la sociologie, l'économique, la psychologie, etc. Ainsi une fois le diagnostic d'une situation posé (dénatalité, variation de la population en âge de travailler, vieillissement) la démographie manque d'outils pour proposer des solutions, des programmes d'action.

3. En troisième lieu, étant donné la nature incitative de la plupart des mesures d'intervention possibles au niveau d'une politique démographique, la difficulté d'en évaluer les coûts par rapport aux bénéfices est un autre écueil à l'utilisation des études démographiques aux fins de la prise de décision. Par exemple, on peut se demander dans quelle mesure l'augmentation des allocations familiales ou l'introduction généralisée d'un réseau de garderies affecterait le comportement du couple face à la natalité ou encore celui de la femme à la participation au marché du travail. L'évaluation du coût de tels programmes est d'autant plus difficile qu'elle dépend de la réaction des individus face à ces diverses mesures.

4. Quatrièmement, un grand nombre de politiques en matière de population ont un caractère social et par conséquent, pour des raisons politiques elles ont tendance à être irréversibles une fois mises en application. On pourrait même dire à la limite, que beaucoup de mesures (allocations familiales, garderies...,) ne peuvent être utilisées qu'une fois aux fins de modifier les tendances de l'évolution démographique (en d'autres termes ces mesures modifient l'allure de la courbe d'évolution à un mo-

ment donné seulement). Il s'agit donc d'une limite très importante qui implique que d'autres objectifs à caractère social ou de qualité de vie doivent accompagner un certain nombre de politiques pour en justifier la mise en oeuvre puisque leurs effets souvent momentanés risquent d'avoir des conséquences sociales et financières à beaucoup plus long terme.

5. Le décalage parfois relativement long entre le moment de la demande d'une étude pour supporter les décisions politiques, qui sont très souvent prises rapidement, et le temps mis pour obtenir les résultats constitue une cinquième contrainte, d'où la nécessité d'effectuer des analyses de prospectives et de devancer les problèmes par une recherche fondamentale permanente.

Ces quelques réflexions n'impliquent pas nécessairement que toute intervention de nature démographique est impossible au niveau de la prise de décision. Citons à titre d'exemple l'impact des études démographiques réalisées au Québec sur le débat concernant la législation de la langue. Elles serviront sans aucun doute à éclairer le législateur dans ce domaine. Il ne faudrait pas cependant surestimer l'impact des études à caractère plus ou moins théorique et de long terme sur cette question puisque le débat qui touchait l'ensemble de la population dans leur vie de tous les jours a largement dépassé le cercle des spécialistes. D'autre part la notion de coût dans ce cas n'était pas capitale dans la mesure où les enfants doivent être scolarisés quel que soit le réseau d'enseignement qu'ils choisissent.

A notre avis les efforts au niveau gouvernemental pour mettre sur pied une politique démographique n'ont pas pu jusqu'à présent être menés à terme en grande partie à cause des cinq caractéristiques dont nous avons parlé. On peut ajouter à cela une raison d'ordre administratif: le caractère globalisant d'une politique démographique qui nécessiterait une intervention gouvernementale de nature horizontale se butte trop souvent au fonctionnement vertical des ministères sectoriels.